Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 68 (1980)

Heft: [11]

Artikel: Genève

Autor: C.C.

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-276191

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 13.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

D'un canton à l'autre D'un canton

Genève

F-Information 1980

Vous voulez reprendre un travail. Vous devez remplir une feuille d'impôt. Vous avez besoin d'un conseil juridique. Vous avez des problèmes, ou des idées, que vous désirez partager. Vous êtes féministe et avez envie de défendre vos opinions ailleurs que dans votre cuisine. Mais où, quand, comment, et avec qui ?

Eh bien, il faut d'abord savoir qu'il y a à Genève 250 lieux, mouvements, groupes et organismes qui sont faits pour ça... entre autres. Et que leurs noms, adresses, numéros de téléphone, buts, et activités sont aujourd'hui répertoriés dans une petite brochure violette qui s'appelle F-Information. Les groupes sont classés selon les besoins auxquels ils répondent (aide sociale et financière ; emploi ; entraide concrète et morale ; culture et loisirs ; etc.) ainsi que par ordre alphabétique, en dernière page, pour s'y retrouver plus facilement. De la gymnastique mère et enfant au fonds de bourses et d'entraide pour femmes, sincèrement, il y a TOUT, là-dedans ! Et ça s'obtient sur demande au **CREDIS,** Centre de recherche de documentation et d'information sociales de l'Hospice général, **22, route de la Chapelle, 1212 Grand-Lancy.** Prix : Frs 5.– à payer au moyen du bulletin de versement joint à l'envoi.

C. C.

Berne francophone

Cours ménagers : on avance à Bienne

Il y a plus d'un an, nous avions relaté l'opposition de quelques élèves du Gymnase au cours ménager obligatoire. Ces jeunes filles avaient été condamnées par le tribunal pour avoir refusé de se présenter au cours de cuisine. Elles demandaient que cet enseignement soit facultatif, ouvert aux garçons (quelques-uns s'étaient solidarisés dans l'action). En outre, les opposantes réclamaient un droit de participation à l'élaboration des cours auxquels elles ajouteraient des leçons sur la consommation, les droits civiques, la société, etc.

Les jeunes Biennoises ont reçu des nouvelles du groupe de travail de la Direction de l'Instruction publique (DIP). Une des trois variantes proposées retient l'idée d'un cours mixte et facultatif. Les gymnasiennes acceptent le cours ainsi conçu mais elles entendent poursuivre leur lutte jusqu'à ce que le cours mixte et facultatif entre dans les faits. Elles ne considèrent pas leur accord comme un « chèque en blanc » donné aux autorités.

Moutier : niet aux femmes

A Moutier, des femmes n'avaient pas obtenu de place dans l'enseignement, l'année dernière, « parce qu'elles sont mariées » arguaient les autorités. Mme Michèle Crevoisier déposait une motion sur le bureau du législatif, motion qui demandait aux autorités de veiller à bannir toutes discriminations de ce genre en stipulant cette intention dans le règlement communal. Le législatif a suivi la proposition de l'exécutif en rejetant la motion, à une faible majorité. Il est intéressant de voir comment Mme Crevoisier développa sa motion. Elle évoqua le principe de l'égalité des droits entre hommes et femmes en rappelant qu'il devrait être appliqué d'abord dans les communes, notamment à l'école primaire et dans la fonction publique. Parlant des rôles traditionnels dévolus aux garçons et aux filles — et de l'orientation qu'on donne aux uns et aux autres — la motionnaire cite des chiffres. « Sur les six dernières années d'école, les filles perdent, à l'école primaire : 266 leçons de français, 152 leçons de mathématiques, 228 leçons d'histoire, géographie, sciences. 114 leçons de dessin technique. Cela signifie que les filles perdent une année de français, une année d'histoire, une année de géographie, une année de sciences, deux ans de dessin technique et les deux tiers d'une année de mathématiques. »

Ces chiffres n'ont pas convaincu les conseillers ; les arguments développés en faveur des femmes mariées, célibataires, veuves, divorcées, chefs de famille non plus ; les emplois « monopolisés » par les hommes, l'inégalité des chances en ce qui concerne les salaires, les promotions, les types de fonctions non plus.

Madeleine Barot parle aux hommes et aux femmes

Dans une conférence qu'elle prononça à Moutier, Madeleine Barot, de Paris, qui fut secrétaire exécutive du département de coopération entre hommes et femmes au Conseil œcuménique des Eglises (entre dix autres postes tous aussi intéressants !), fit une synthèse passionnante des mouvements féministes. L'oratrice rappela le rôle du christianisme sur l'évolution des femmes et la naissance de la théologie féministe. Elle se dit convaincue qu'il faut œuvrer à instaurer une société nouvelle avec l'aide conjuguée des hommes et des femmes. Les premiers, ayant des coudées plus franches que les femmes obligées à la conciliation par leur rôle ambivalent au sein de la famille, se doivent d'écouter et de travailler à améliorer le statut des femmes. Sur cette idée « le vécu privé devient social », la conférencière insiste afin que l'Eglise, les hommes et les femmes cessent d'éluder la question fondamentale du féminisme. « Car on n'est pas allé au fond de la question », dit-elle.

ams

Valais

Fisc et famille

En Valais, la campagne pour l'élection des exécutifs communaux qui se déroulera en décembre a commencé. Cette élection sera immédiatement suivie, en mars, du renouvellement du Grand Conseil et du Conseil d'Etat.

L'heure est donc aux promesses et les organisations politiques ne s'en privent pas. La famille, qui fournit habituellement un excellent thème électoral, est au centre du débat avec l'initiative lancée par le nouveau parti haut-valaisan, le FDPO, demandant de porter de Fr. 2 000.– à Fr. 5 000.– la déduction fiscale autorisée pour le travail de l'épouse. Les syndicats chrétiens prônent le quotient familial (plus il y a d'enfants, moins on paye d'impôts). Le gouvernement lui-même propose des allègements fiscaux pour les familles. Il s'agit là d'intentions fort louables. Mais attendons avril 1981 pour juger des actes !

Egalité.... et logique !

Le Valaisan Guy Genoud est le seul conseiller aux Etats romands à avoir dit non, à la fois à l'initiative pour l'égalité des droits et au contre-projet du Conseil fédéral.

Le gouvernement prétendait pourtant, lors de la procédure de consultation des cantons, que le Valais ne connaissait aucune discrimination sexuelle !

Alors, de quoi a-t-on peur ?

Cilette Cretton

Le parlement des femmes

Mme Rose-Claire Schule, directeur des musées cantonaux, ethnologue et dialectologue, évoquait, lors d'une conférence organisée par le club BPW de Sierre, cette institution traditionnelle dans nos vallées.

En l'église ou la chapelle du lieu se réunissait à huit-clos le parlement des femmes. Ici, le curé était admis aux délibérations. Là, il devait attendre comme tout un chacun l'issue du scrutin. Chaque région avait ses habitudes. Les femmes se concertaient longuement pour choisir celle d'entre elles qui serait appelée à devenir leur sage-femme, celle qui saurait les assister quand viendrait le moment de mettre au monde leur enfant, qui panserait les blessés, soignerait les malades et laverait les morts.

Parfois une tradition familiale désignait l'élue, les connaissances de cette médecine primitive, les recettes de bonne-femme, se transmettaient de mère en fille. Mais pouvait s'imposer aussi, par ses qualités de cœur et d'esprit, une personnalité assez forte et disponible.

La chronique et la légende ont gardé en mémoire le nom de quelques-unes de ces femmes fortes : Jeanne Dayer, la Mège d'Hérémence, que toute la population de la région et même de la plaine venait consulter, et Mariosa Tanast du Lœtschental qui, pour délivrer une parturiente en couches depuis plusieurs jours, pratiqua à vif, avec l'aide du rebouteux et les instruments du bord, une césarienne qui sauva et la mère et l'enfant.

F. Br.